

**COMMUNE de LARAJASSE**

L'an deux mille huit, le 17 juillet à 20h30, le conseil municipal, dûment convoqué par Janine VIRICEL, Maire, en date du 10 juillet 2008, s'est réuni en Mairie de Larajasse.

**Etaient présents** : Janine VIRICEL, Claude GOY, Jean Marc BRUYAS, Patrick CHILLET, Jean Pierre AVENIER, Fabrice BOUCHUT, Pascal CHILLET, Jérôme GUBIEN, Jeannine PHILIS, Anne Marie POIROT, Christiane FONT, Régis GUINAND, Josette FAYOLLE

**Absents** : Guy RAGEY, Karine BARRON

**Excusés** : Karine BARRON

**Pouvoirs** : Karine BARRON donne pouvoir à Janine VIRICEL

**Secrétaire de séance** : Claude GOY

**SEANCE DU 17 JUILLET 2008**

\*\*\*

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le compte rendu du précédent conseil municipal en date du 19 juin 2008 est approuvé à l'unanimité.

**N°2008-044 : Droit à la formation des élus**

Madame le Maire explique qu'aux termes des articles L 123-12 à L 123-16 du code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal doit délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. A ce titre, les orientations et les crédits ouverts doivent être définis. Madame le Maire rappelle que le montant des dépenses de formation ne peut excéder 20% du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux élus de la commune.

De plus, un tableau récapitulatif des actions de formation des élus, financées par la commune, est annexé au compte administratif, occasionnant un débat sur la formation des membres du conseil. Madame le Maire précise aux conseillers municipaux que la communauté de communes des Hauts du Lyonnais va proposer des formations aux élus. Il est néanmoins toujours possible d'effectuer des formations autres que celles-ci. Les crédits sont ouverts pour l'exercice budgétaire 2008.

Madame le Maire propose au conseil municipal de définir les orientations et les crédits ouverts pour le droit à la formation des élus municipaux :

- orientations : développement durable et urbanisme, ...
- crédits ouverts : 2 000 € à l'article du budget communal de l'exercice 2008

Vu les articles L 123-112 à L 123-16 du code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver les orientations et les crédits ouverts pour la formation des élus, tels que proposés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les orientations et les crédits ouverts pour la formation des élus, tels que proposés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

## **N°2008-045 : Classement voirie communale Les Martinières**

Madame le Maire rappelle que la commune de Larajasse a créé un lotissement communal au lieu dit Les Martinières. La première partie du lotissement est en phase d'achèvement et les voiries sont terminées. Il convient donc de procéder au classement de ces voiries dans le tableau de classement des voies communales à caractère de rues.

Ce classement concerne la voirie interne du lotissement, d'une superficie totale de 4 094 m<sup>2</sup>, et d'une largeur de 5 mètres, soit une longueur de 818 m. Madame le Maire précise que les espaces verts seront plantés et entretenus par le personnel communal.

Le classement de cette voirie dans le domaine public de la commune permet à cette dernière que cette voirie soit prise en compte au niveau du transfert à la communauté de communes des Hauts du Lyonnais. Madame le Maire précise que la communauté de communes va bénéficier de moins de subvention de la part du conseil Général du Rhône pour les travaux de voirie, ce qui aura sans doute une répercussion sur les travaux à venir.

Un débat a lieu à propos de l'accès du lotissement, qui se trouve sur la route départementale. Le projet actuel consiste en la mise en place d'une simple priorité à droite, sans panneau indicateur. Néanmoins, la commune de Larajasse va demander au département du Rhône, gestionnaire de la voirie, de mettre des panneaux indiquant cette priorité.

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu l'article L 141-3 du code de la voirie routière,

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir procéder au classement de la voirie interne du lotissement Les Martinières dans le tableau de classement des voiries communales à caractère de rue.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de procéder au classement de la voirie interne du lotissement Les Martinières dans le tableau de classement des voiries communales à caractère de rues.

Adopté à l'unanimité.

## **N°2008-046 : Avenant n°1 marché tranche 2 lotissement Les Martinières**

Madame le Maire rappelle qu'un marché de travaux a été conclu en date du 03 avril 2008 pour la réalisation de la seconde tranche du lotissement Les Martinières, correspondant aux travaux de voirie. L'entreprise ASTEN sise chemin des Eclapons à Vourles a été retenue pour un montant de 159 140,60 € HT.

L'exécution des travaux a fait apparaître des modifications du cahier des charges :

- longueur de canalisations moindre
- modification de bordures de trottoirs suit à impératif technique (pente de terrain)
- répartition précise enrobé trottoir / enrobé voirie

Madame le Maire explique donc qu'un avenant au marché initial doit être passé pour un solde négatif de 1 879,60 €. Ainsi, le marché total de voirie de la tranche 2 du lotissement Les Martinières s'élève à un montant de 157 261 € HT.

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver cet avenant, et l'autoriser à signer toutes les pièces relatives à la passation de cet avenant.

Vu le code des marchés publics,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'avenant décrit ci-dessus et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à la passation de cet avenant.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une tranchée sera faite pour que les eaux pluviales des constructions situées le long de la route de Laudrière se déversent dans le bassin d'orage.

Adopté à l'unanimité.

## Questions diverses

### Etude de centralité

Madame le Maire fait état de la première partie de l'étude de centralité, commandé au cabinet Bâtiprogramme, intitulé analyse des besoins et schéma directeur.

L'étude présente successivement l'existant et les besoins de la commune de Larajasse, puis les principes d'aménagement possibles et les contraintes de faisabilité. Enfin, une approche des coûts est décrite. L'objectif principal est de réaménager le centre bourg du village afin de créer un véritable cœur de village.

Les priorités recensées concernent les réalisations suivantes : une école, une médiathèque, l'aménagement de la Villa Marie et l'aménagement paysager et urbain du centre bourg.

L'état des lieux du foncier communal est répertorié ; un descriptif technique des bâtiments existants est fait : plusieurs dysfonctionnements sont mis en lumière.

Le cabinet Bâtiprogramme analyse ensuite les besoins de la population, et notamment l'accompagnement nécessaire de la croissance de la population. Il convient de permettre aux jeunes couples de s'installer sur la commune, de favoriser le maintien des jeunes sur la commune, et de permettre l'accueil des personnes âgées.

Des principes d'aménagement découlent de ces besoins. Divers éléments sont à l'étude : création d'un grand espace public central avec un accès principal et un cheminement piéton, construction d'un groupe scolaire et aménagement de la Villa Marie en espace public, création d'une MARPA, et possibilité de logements individuels.

Différents contraintes de faisabilité sont à prendre en compte :

- conformité aux documents d'urbanisme règlementaires
- occupation actuelle morcelée du site
- fermeture actuelle du site
- création de voie d'accès

Enfin, l'approche des coûts d'un tel projet est présenté : les coûts présentés sont prévisionnels et fonction de ratios prédéterminés. Ainsi, un complexe scolaire avec 5 salles de classe pourrait avoir un coût de 1 240 000 € HT, la réhabilitation de la Vila Marie un coût de 666 000 € HT, et les aménagements extérieurs un coût de 500 000 € HT.

Cette étude constitue une base de travail pour effectuer des choix quant aux aménagements futurs du centre du village.

Un point important concerne la réhabilitation de la maison du Gardien. En effet, l'étude préconise sa démolition. Néanmoins, cette maison fait partie du patrimoine communal : il convient d'en faire une bonne utilisation. Des devis vont être demandés pour la réfection de la toiture, qui devient urgente.

Enfin, Madame le Maire présente le projet de deux jeunes Jarsaires : elles proposent un projet de développement touristique qui se tiendrait dans les futurs locaux de la Villa Marie. Le projet serait multiple et viserait tout à la fois à promouvoir les produits locaux par la vente et la restauration, à promouvoir le tourisme local en accueillant des séminaires, en proposant des hébergements.

Le conseil municipal trouve le projet très intéressant et encourage fortement ces deux personnes à approfondir leurs études, afin de connaître la viabilité et le financement d'un tel projet. Le coût de la

première partie de l'étude de centralité s'élève à 5 600 € HT. La prestation ne comprend pas d'assistance pour faire des dossiers de subvention.

D'un point de vue urbanistique, l'étude de centralité pourra être une piste de travail et de réflexion pour une orientation d'aménagement du centre bourg.

### **Plan départemental de plantation de haies**

Le conseil général du Rhône lance l'opération « plan départemental de plantation de haies ». L'objectif est de promouvoir le développement des haies bocagères. L'intérêt environnemental est que les haies favorisent la préservation d'une biodiversité, constituent des pièges à pesticides et sont des protections avérées contre l'érosion éolienne et aquatique.

A cet effet, une charte de développement des haies bocagères a été signée par l'Etat, le département du Rhône, la fédération départementale des chasseurs du Rhône, la fédération Rhône Alpes de Protection de la Nature, la chambre d'agriculture du Rhône, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, l'union des maires ruraux du Rhône

Différents moyens sont mis en œuvre : subventionnement européen et national de projets, publics ou privés, visant à restaurer des haies existantes ou à planter de nouvelles haies. Des cahiers des charges techniques sont à la disposition de chacun à l'adresse suivante : <http://www.rhone.pref.gouv.fr/web/176-prendre-soin-de-notre-patrimoine-naturel-et-paysager.php>

Les projets publics ou privés devront faire l'objet d'une déclaration d'intention déposée en Mairie avant le 30 août 2008. Une information paraîtra sur le prochain Larajasse Info.

### **Compte rendu des commissions**

#### Compte rendu des réunions d'adjoints

Claude GOY fait le compte rendu des réunions d'adjoints :

- pas de permis de construire ce mois-ci
- les bornes à incendie vont être remise en l'état. Il est important de ne pas les abîmer en mettant des ficelles ou autres dessus.
- L'Etat va désormais exiger une déclaration préalable pour les particuliers qui souhaitent construire un puits sur leur terrain.
- Une autorisation de la mairie est nécessaire pour se brancher sur le réseau d'assainissement.
- Le débitmètre du Moulin Fulchiron sera installé en septembre.
- Un vol s'est produit à l'épicerie de Larajasse. Des devis vont être demandés pour une porte et une alarme.
- Une pompe de relevage a été volée.

#### Compte rendu de la commission urbanisme

Patrick CHILLET fait le compte rendu de la dernière réunion de la commission urbanisme : un tour de table a été organisé et les cabinets en charge d'établir le PLU et en charge des études géotechniques ont été présentés.

Une concertation sous forme de réunions publiques et de cahier de concertation disponible à l'accueil de la mairie sera mise en place.

La municipalité souhaite engager rapidement l'étude géotechnique nécessaire à la redéfinition du périmètre des zones à risques géologiques.

### Compte rendu de la commission tourisme

Anne Marie POIROT rend compte des travaux de la commission tourisme. Le projet de circuit culturel initié avec Patrice RELAVE est relancé. Il s'agit de mettre des panneaux informatifs auprès des sites remarquables de la commune, situés sur les circuits culturels.

Actuellement, les textes sont élaborés par une partie de la commission tourisme, et des devis seront faits pour connaître le coût d'impression, selon le type de matériau, la longueur des textes ... une restitution sera faite au cours d'un prochain conseil municipal.

Par ailleurs, ce travail s'effectue en coordination avec le projet touristique du Comité Local de Développement, visant à installer une signalétique sur les sites les plus intéressants des communes de l'ensemble des Monts du Lyonnais. 3 sites seront retenus pour chaque commune. Néanmoins, étant donné la richesse du patrimoine communal, un panneau informatif d'entrée de village, avec les circuits culturels proposés, sera installé au lieu des panneaux sur 3 sites.

Il convient malgré tout d'harmoniser les panneaux d'information posés, afin que le touriste se retrouve dans l'information proposée.

Des visites guidées sont actuellement organisées sur la commune de Larajasse. La dernière a eu lieu à Saint Appolinaire : visite de la chapelle, du rocher et d'une ferme avec production de fromages et maraîchage. Une vingtaine de personnes a assisté à la visite. Une prochaine visite sera faite le jeudi 24 juillet 2008. il est regrettable que les visites ne puissent pas s'effectuer en week end, mais les coûts financiers liés au personnel faisant ces visites sont trop élevés en week end.

Enfin, il est important de noter que l'office de tourisme du canton est le second du département en terme de fréquentation, avec 27 000 personnes par an.

### Compte rendu de la commission animation

Patrick CHILLET rend compte des travaux de la commission animation, qui souhaite notamment relancer le dossier du cinéma itinérant pour lequel la salle de L'Aubépin a un agrément, mais qui arrive à échéance dans deux années.

Par ailleurs, la commission animation réfléchit à relancer l'organisation de concerts sur la commune, avec des personnalités connues afin d'attirer plus de spectateurs.

La commission souhaite élargir l'accès au marché de producteurs organisé le second dimanche d'octobre : producteurs, potiers, peintres ... de plus, le marché sera organisé lors de la semaine du goût, en partenariat avec les écoles.

### **Divers**

- La journée des élus organisée le 05 juillet 2008 par la communauté de communes des Hauts du Lyonnais s'est bien déroulée. Les élus ont été satisfaits des visites organisées.
- Une consultation pour la mise en place de ralentisseurs est lancée.
- Une demande de devis a été faite auprès du SYDER pour installer des horloges pour la gestion de l'éclairage public des églises de L'Aubépin et Larajasse. Le SYDER nous informe qu'il n'est pas possible d'éclairer un lampadaire sur 2, pour des questions de sécurité.
- Une assistante maternelle dispose d'une place pour un nourrisson à compter de la rentrée de septembre.
- 15 bureaux vont être achetés à la commune de Belligueux, pour l'école de Lamure.

Fin de la séance 23h00 .